

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215903691-20231127-20231127_9-DE

DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS
DE TABLES ET DE CHAISES**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET
G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. LEDOUX
JM. DELANNOY B. MERESSE V. PORQUET C. MERCIER
L. BLONDEAU A. DEVEMY S. SPOTO C. GRAND S. PIROTTE
C. RIFF I. PLOUVIER JC. REZIGA G. MONTAY
B. LE MIGNENT F. COQUELET H. DUMOULIN

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 29/11/2023

Etaient excusés : A. AIT BAHA A. MALABOEUF L. PHILIPPE
S. GLINEUR

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 21/11/2023

Procurations respectives à : D. RAMEZ P. BAUDRIN
C. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire indique qu'il convient de fixer le tarif de location de chaises et tables que la commune mettra à la disposition des habitants de la commune à compter du 1er janvier 2024.

Il propose les tarifs suivants :

| TARIFS LOCATIONS TABLES ET CHAISES | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| * tables | 2,00 € (l'unité) | 2,10 € (l'unité) |
| * chaises | 0,50 € (l'unité) | 0,53 € (l'unité) |

Le Conseil municipal, entendu ce qui précède, décide d'adopter le tarif proposé.

Vote : à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 04 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

